

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du neuf octobre deux mille six
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Bernard GEA, Aimé LAFFON, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Louis VIC.

Excusés : M. Didier CODORNIOU, Mme Françoise DUBOURDIEU, M.M. Ange MANDELLI, Alain SABLAIROL.

N°B-66/2006

OBJET : OPERATIONS TRAVERSEES DE VILLAGES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA COMMUNE DE VILLEDAIGNE POUR L'AMENAGEMENT DE SA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION RD 11

Monsieur le Rapporteur expose :

La Commune de Villedaigne va prochainement réaliser l'aménagement de la RD 11 et a sollicité de la C.A.N., pour cette opération, l'attribution d'une aide financière la plus large possible.

Le 26 juin 2006, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'Intérêt Communautaire et a approuvé une série d'actions en matière de « voirie », compétence optionnelle de la C.A.N., parmi lesquelles figure le soutien aux opérations de « traversées de village ».

La Commission compétente réunie le 14 septembre 2006 a émis un avis favorable sur le programme d'intervention de la C.A.N. pour l'année 2006 en matière de « traversées de village », où figure le dossier de Villedaigne.

Le montant global des travaux s'établit à 99.315 € HT.

Dans le cadre de la préparation de l'avenant 2006 au Contrat d'Agglomération entre la C.A.N. et le Conseil Général de l'Aude, notre établissement public a demandé un accroissement très important des crédits réservés aux opérations de « traversées de village » : pour Villedaigne, la participation prévue s'élève à 60.640 €.

A cette participation s'ajoutera une subvention d'équipement de la C.A.N. de 19.871 €.

Je vous propose :

- de décider l'attribution à la commune de Villedaigne d'une subvention d'équipement de 19.871 € sur l'enveloppe C.A.N. (la dépense sera imputée au budget 2006 de la C.A.N., chapitre 204, article 20414)
- et de réserver une enveloppe de 60.640 € sur les crédits du Contrat d'Agglomération C.A.N. - Conseil Général de l'Aude consacrés aux opérations de « traversées de village »

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Le Président,

le :

et de sa publication

le :

Michel MOYNIER.

